

SAINT-JUERY 05 & 06 avril 2008

Sommaire

Page 2	Le mot du DDE
Page 3	Le mot de la Présidente FNASCEE
Page 4	Le mot du Président de l'ASCEE 81
Page 5	Présentation de Saint-Juèry
Page 6	Accès
Pages 7 à 11	Règlement du Challenge
Page 12	Description des 2 courses
Page 13 à 15	Présentation des épreuves
Page 16	Programme
Page 17	Comité d'organisation
Pages 18 et 21	Fiches d'inscription

Le mot du Directeur Départemental de l'Équipement

En juin 2001 nous avons organisés à Carmaux, le Raid Cycloportif lors de l'étape Brive – Marseille. Ce raid a eu un succès indéniable auprès des jeunes et a montré une image dynamique de notre maison.

En 2008, l'équipe de l'ASCEE-81 prévoit d'organiser le 2^{ème} Trail Equipement découverte en Midi-Pyrénées.

Son parcours nous permettra de faire découvrir la beauté des paysages de la vallée du Tarn.

Cette initiative me paraît exemplaire et tous mes vœux accompagnent l'ensemble des participants qu'ils soient coureurs ou randonneurs.

Je remercie les organisateurs et je souhaite à tous bon courage pour cette entreprise.

Gilbert RAUST

LE MOT DE LA PRESIDENTE DE LA FNASCEE

Le premier Trail en Corse a connu un vif succès, il ne fallait pas s'arrêter en si bon chemin...L'ASCEE 81 prend le relais pour cette édition 2008.

Cette manifestation sera l'occasion de réunir des sportifs d'un bon niveau pour l'épreuve de course à pied et des amoureux de la nature.

L'ASCEE 81 espère que vous serez nombreux à faire ce déplacement pour partager des moments de sport et de convivialité.

Je remercie Bernard RAUCOULES, Président de l'ASCEE 81 et toute son équipe qui ont réuni volonté et dynamisme pour mener à bien ce projet.

Amicalement,

Joëlle GAU

LE MOT DU PRESIDENT DE L'ASCEE 81

Le Tarn, un département situé à 2 heures de la mer, de la montagne et qui a comme compagnon un climat doux et agréable.

Après une première édition dans l'Ile de beauté, la deuxième édition du Trail Découverte Equipement se fera dans notre beau département.

Dans cette période floue et confuse pour beaucoup d'entre nous, nous tenons à prouver que nos ASCEE sont toujours présentes. Elles sont plus que jamais actives et pleines de ressources. C'est pourquoi, toute l'équipe organisatrice sera heureuse de vous accueillir.

Nous vous feront découvrir quelques spécialités du Pays. Tout sera fait pour que ce petit séjour vous soit agréable et vous donne l'envie de revenir dans notre département et surtout notre Région. Le Trail est organisé dans un paysage encore sauvage, plein de rebondissement. La randonnée vous fera découvrir des points de vue sur la vallée du Tarn et l'arrière pays.

Nous vous donnons rendez-vous, tous très nombreux les 5 et 6 avril 2008 à ST JUERY.

Bernard RAUCOULES

Saint-Juéry, porte de la Vallée du Tarn

Commençons par un bref rappel sur le Tarn :

Le Tarn, du latin Tarnis, qui signifie selon l'étymologie de son nom celtique, rapide et encaissé, sépara la Gaule Narbonnaise de la Gaule Aquitaine.

L'actuel département est situé entre les confins du Massif central, les dernières ramifications des Cévennes et la première plaine garonnaise.



Si vous décidez de prendre la route des vacances en été comme en automne, en direction de la Vallée du Tarn vous ne pourrez que vous émerveiller en découvrant les trésors que vous dévoileront les hommes et la nature.

Arrivé à St Juéry, arrêtez-vous à l'atelier du peintre-sculpteur **Casimir Ferrer** dont les œuvres connues dans le monde entier, raviront vos yeux par les couleurs flamboyantes de ces toiles et les formes aigües et élancées de ces sculptures. L'entrée y est gratuite et avec un peu de chance vous parviendrez à rencontrer l'artiste.

Puis rendez-vous au **musée du Saut du Tarn** installé dans une ancienne centrale hydroélectrique, qui présente 200 ans d'aventure industrielle, dans le monde de la métallurgie, grâce à de nombreuses maquettes animées.

Tout en poursuivant votre route en direction d'Ambialet, n'oubliez pas d'aller découvrir le fascinant spectacle du travail du verre chez **Philippe Merloz**, le souffleur de verre situé aux Avalats.

Reprenez votre voiture et 5 kms après les Avalats allez visiter Marssal et son musée dédié au peintre **Nicolas Greschny**.

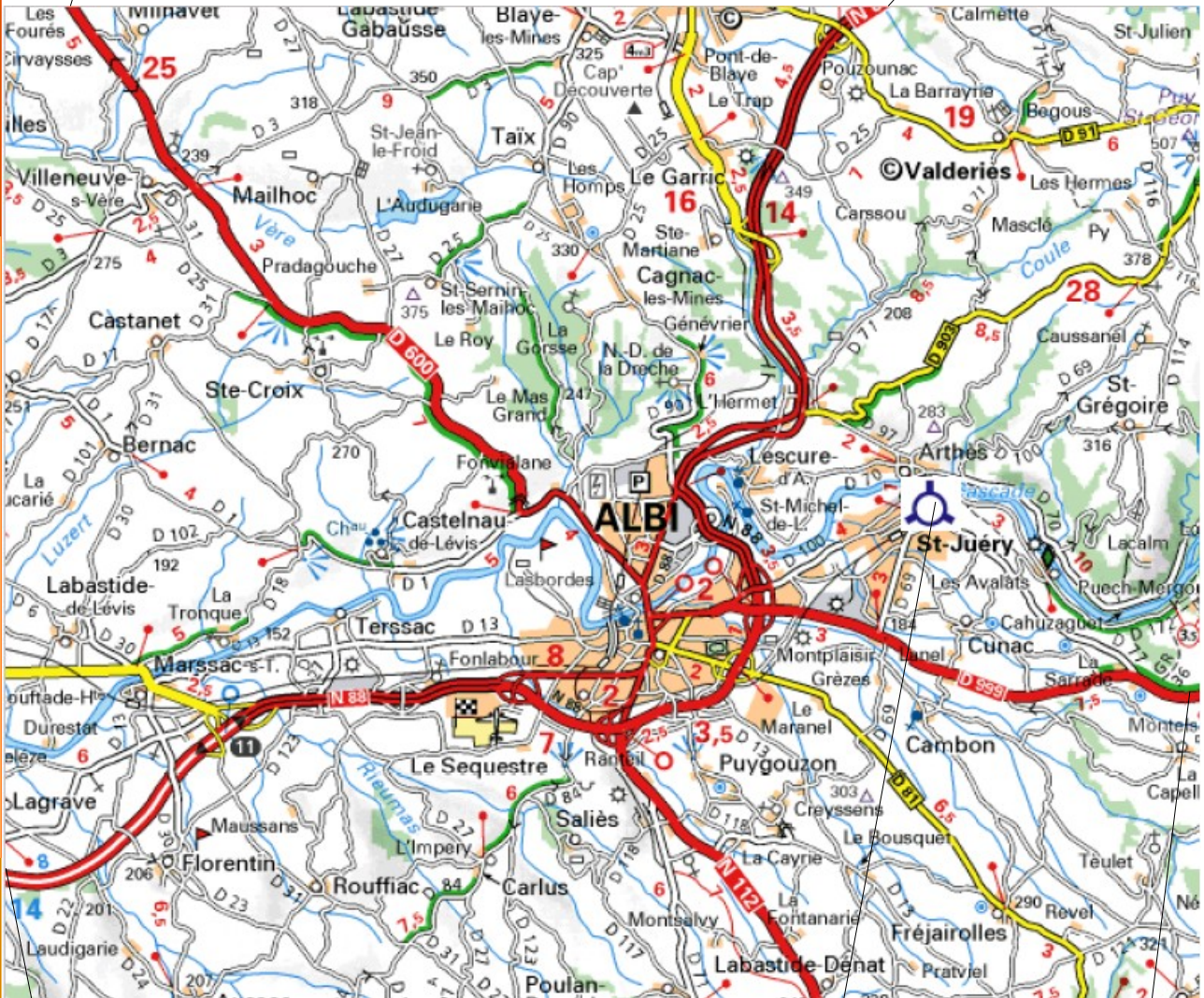
Puis continuez en direction d'Ambialet. Arrivés à destination, gardez-vous sur la place du village pour une ascension pedestre d'une vingtaine de minutes qui vous mènera au Prieuré d'où vous surplombez la Vallée du Tarn. Vous pourrez contempler tout en vous reposant le fabuleux spectacle qui s'offre à vous. Pour les moins vaillants vous pouvez aussi vous y rendre en voiture.

Vous pouvez terminer votre voyage à **Trébas**, ce petit village situé à la limite du Tarn et de l'Aveyron, en visitant sa mièlerie ou bien continuer en direction de l'Aveyron ou de la Lozère pour atteindre les sites merveilleux des Gorges du Tarn.

Pour les sportifs, débutants ou confirmés, 3 bases de Canoë Kayak vous proposent des balades sur l'eau de durée variables. La première se situe aux **Avalats**, la seconde à **Ambialet** et la dernière à **Trébas**.

**CORDES
SUR CIEL**

RODEZ



TOULOUSE

CASTRES

MILLAU

**2^{ème} trail équipement
découverte**

Règlement

Le règlement du 2ème challenge de Trail Equipement Découverte se compose :

- du règlement du challenge proprement dit
- du règlement du Trail des Forgerons,

Règlement du 2ème challenge TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE.

Article 1 : Date et lieu

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des ASCEE, le deuxième challenge national de Trail Equipement découverte se déroulera les 05 & 06 avril 2008 en Midi-Pyrénées.

Article 2 : Participants autorisés

Les modalités de participation aux manifestations individuelles ou collectives organisées à l'échelon régional ou national sont définies dans les règlements correspondants. Toutefois, pour les manifestations sportives nationales, ne sont admis à participer que les adhérents des ASCEE affiliées à la FNASCEE remplissant les conditions rappelées ci-dessous.

Seuls peuvent participer :

- les adhérents employés dans les services du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD) qu'ils soient titulaires, auxiliaires ou contractuels,
- les adhérents retraités du MEDAD et de l'ex ministère de l'Equipement,
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Equipement,
- Les stagiaires des écoles du MEDAD, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels,
- les enfants de l'adhérent travaillant au MEDAD,
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs,

Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent les noms, prénoms et date de naissance de l'enfant

Les équipes licenciées à la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE).

Compte tenu du règlement du Trail des Forgerons qui sert de base au challenge Equipement Découverte **seules les personnes majeures peuvent participer.** " Les assimilés" sont interdits dans les disciplines individuelles (art 5 du règlement sportif général commun à tous les challenges sportifs de la FNASCEE)

Article 3 : Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCEE participante doit fournir à l'organisateur la fiche individuelle de chaque participant ainsi que la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie et signée par le président d'appartenance.

Cette dernière devra mentionner la date du certificat médical, la filiation, l'identité, le numéro de la carte FNASCEE à jour de cotisation pour 2008.

En outre devra être joint à cette liste :

- la copie de la carte d'adhérent de la FNASCEE avec la photo, si la photo n'est pas apposée, la copie d'une pièce d'identité devra être fournie,
- la copie de la licence de la fédération sportive FFA ou FFME datée et signée par un médecin
- ou la copie de la carte FNASCEE datée et signée par un médecin
- ou la copie du certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de moins d'un an à la date de la course (06 avril 2008).

Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du Président de l'ASCEE participante.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le représentant fédéral et le délégué régional ou son représentant). Celui-ci devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCEE correspond à la liste signée par le président de cette dernière. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité.

Il collectera les cartes ASCEE munies du timbre 2008 et l'original du certificat médical ou de la licence (FFA ou FFME) de l'année 2008 autorisant la pratique de la course à pied.

Les documents originaux sont remis aux participants à l'issue du challenge. Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président ne pourra, de quelque manière que ce soit, prendre part au challenge.

Le membre de la CPS consignera dans un rapport écrit les faits qu'il aura constatés et le transmettra au comité d'organisation. A son retour du challenge, il en enverra un exemplaire à la présidente de la FNASCEE ainsi qu'au vice président des affaires sportives.

Article 4 : Inscriptions

a) les compétiteurs

Un forfait d'un montant de 85 € par participant sera demandé lors de l'inscription. Ce prix comprend les repas du samedi 5 avril, la nuitée, l'inscription à la course ou à la randonnée et les animations. Le repas du dimanche 6 avril midi sera pris en commun après la course du Trail des Forgerons. Le repas du dimanche soir n'est pas compris dans ce forfait.

b) les accompagnateurs

Un forfait d'un montant de 80 € sera demandé lors de l'inscription. Ce prix comprend les repas du samedi 5 avril, la nuitée, le repas du dimanche 6 avril midi et les animations.

Article 5 : Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée de la manifestation. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Il sera chargé notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non-contre indication à la pratique de la marche ou de la course à pied en terrain accidenté et de contrôler tous ces documents.

Il est constitué de la façon suivante :

- Le président de l'ASCEE organisatrice,
- Le VP sport de l'ASCEE organisatrice,
- Le délégué régional de l'ASCEE organisatrice,
- Un membre du Comité directeur de la FNASCEE (ce dernier ayant voix prépondérante en cas de litige)
- Un représentant de la Commission Permanente Sport

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème. Son rôle se bornera à informer et à conseiller cette commission en cas d'incident.

Les litiges seront examinés et tranchés par le Comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du Comité Directeur de la FNASCEE prennent seuls leur décision (ce dernier ayant voix prépondérante).

Les décisions de ce comité sont sans appel.

Article 6 : Les épreuves

Le challenge comprendra :

- Un Trail de 27 km, dénivelé positif 650 m,
- Une course nature de 14,5 km, dénivelé positif de 400 m,
- Une randonnée de 14,5 km.

Les concurrents devront indiquer à l'inscription leur choix. Seules les courses seront chronométrées et feront l'objet d'un classement.

Un descriptif complet du parcours est joint dans le dossier d'inscription.

Article 7 : Catégorie de participants et récompenses

Un classement par équipe sera établi sur la base du cumul des temps des 4 premiers coureurs de chaque ASCEE. Si une ASCEE ne dispose pas de 4 coureurs, elle se verra attribuer pour chaque coureur manquant le temps du dernier coureur arrivé (à condition de présenter au moins 2 coureurs sur la ligne de départ).

La CPS souhaite que seuls les trois premiers soient récompensés et te propose de préciser en plus :

"En aucun cas une équipe FFSE ne pourra se voir attribuer les trophées fédéraux et coupe du Ministre, ceux-ci étant destinés aux équipes fédérales légitimement qualifiées. Des coupes, médailles et récompenses seront remises aux équipes participantes en fonction de leur classement aux trois premiers de leur catégorie.

- Le trophée FNASCEE sera obligatoirement attribué à l'association remportant le classement par point.

- Le trophée du Ministre sera obligatoirement attribué à la deuxième équipe classée."

Par ailleurs, des coupes ou récompenses seront remises aux participants en fonction de leurs mérites divers.

Article 8 : Obligations des participants

L'épreuve se déroule en **semi-autosuffisance**. De ce fait les concurrents devront se munir d'au moins une **barre énergétique** de leur choix et de **50cl** d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (banane, porte bidon ou type camel-bak)

Le port du dossard est obligatoire à l'avant et pendant la totalité de la course. L'équipement de tous les concurrents sera vérifié au **départ** et à **l'arrivée**. **Le port de tout le matériel est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.**

Article 9 : Assurance

"L'ASCEE organisatrice est, en règle générale, assurée par le contrat fédéral en « Responsabilité Civile » et les participants sont couverts en individuelle accident. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent.

Toutefois, certaines épreuves peuvent être exclues des garanties du contrat fédéral. Lister les disciplines exclues du contrat. Dans ce cas, il appartient à l'association organisatrice de prendre une assurance « Responsabilité civile » pour la manifestation concernée et de prévoir une couverture individuelle accident pour les participants qui devra être supportée par l'association organisatrice et être prévue au budget.

L'association organisatrice et la fédération déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets personnels. De même en cas de détérioration, même pendant l'épreuve, les participants ne peuvent prétendre à aucune indemnisation par la fédération ou l'association, les biens personnels n'étant pas couverts par l'assurance. En cas d'accident, ce sera la responsabilité personnelle de l'auteur du sinistre qui pourra être recherchée.

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s), ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération accompagnée des documents selon les modalités précisées sur le site de la fédération.

Article 10 : Médias

Chaque participant à une organisation fédérale accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportages radio, et tout autre moyen existant ou on encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Toute prise de vues ou de son, toute photographie, toute reproduction, totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privé. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération.

Tout participant à un challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploité par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription.

Règlement du Trail des Forgerons

1/ L'épreuve

La Maison d'Animation Lo Capial et la section Athlétisme organisent le **06 avril 2008** le 4ème Trail des Forgerons. Cette épreuve est ouverte aux coureurs sur une distance de **27 km et 650m+**, et de **14,5 km et 400 m +**, départ **9h30**. Et une randonnée de **14,5 km**, départ **9h00**. Après le départ, aura lieu les courses enfants dites « Kinder Trail ».

2/ Condition d'inscription

Être titulaire d'une licence **FFA** ou **FFME** en cours de validité. Pour les non licenciés, être majeur et posséder un **certificat médical de non contre indication à la marche ou à la course à pied en terrain accidenté de moins de 1 an**. Un exemplaire est fourni par l'organisation dans le bulletin d'engagement. Les originaux de ces documents sont **obligatoires** lors du retrait des dossards. Le montant de l'inscription est fixé à **15 euros**. Le retrait des dossards se fera le **samedi 05 avril 2008 de 15h00 à 18h00** et le **dimanche 06 avril 2008 de 7h30 à 9h00** place des écoles Marie -Curie à SAINT-JUERY..

3/ Equipement obligatoire

L'épreuve se déroule en **semi-autosuffisance**. De ce fait les concurrents devront se munir d'au moins une **barre énergétique** de leur choix et de **50cl** d'eau ou de boisson énergétique dans le contenant de leur choix (banane, porte bidon ou type camel-bak)

Le port du dossard est obligatoire à l'avant et pendant la totalité de la course. L'équipement de tous les concurrents sera vérifié au **départ** et à **l'arrivée**. **Le port de tout le matériel est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.**

4/ Ravitaillement

3 points de ravitaillement sont répartis sur le parcours et strictement délimités. Aucun ravitaillement extérieur à l'organisation n'est autorisé. Des poubelles seront prévues après la zone de ravitaillement. A ces postes respectez l'environnement.

5/ Contrôle

Plusieurs points de contrôle seront établis par l'organisation afin d'assurer la régularité de l'épreuve

6/ Assistance médicale et sécurité

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve et ce en plusieurs postes répartis sur le parcours. Elle est habilitée à mettre hors course un concurrent jugé inapte ou mettant en danger sa sécurité ou celle d'autrui. Les concurrents autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident. En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir le poste de **contrôle** ou de **ravitaillement** le plus proche et **rendre son dossard**. Il sera autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois l'organisateur pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée. Un poste médical sera établi dans la zone d'arrivée.

7/ Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les concurrents participent à la compétition sous leur **propre responsabilité** en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

8/ Logistique

Un ravitaillement est prévu sur la ligne d'arrivée ainsi que des douches. Après la remise des récompenses, le verre de l'amitié sera offert par la mairie de Saint-Juéry. Puis repas pour tout Les participants et bénévoles.

9/ Classement et dotation

Les **5 premiers** hommes toutes catégories ainsi que les **5 premières** femmes seront récompensés par des trophées et des lots de qualité. Les **3 premiers** de chaque catégories seront également récompensés. Un classement par équipe(club ou association) sera établi sur les **4 premiers au cumul des temps**.

Un tee-shirt et une bouteille sera offert pour le Trail, un tee-shirt sera offert pour la course nature.

10 /Médias

La couverture médiatique est assurée par la télévision, la radio, la presse locale et la presse spécialisée. Les concurrents autorisent l'organisation pour utiliser tout support concernant l'événement à des fins promotionnelles.

11 /Pénalités

Le non-respect de ce qui suit entraînera la disqualification des concurrents :

Non port du matériel obligatoire. Aide extérieure de toute nature. Non respect du parcours et des postes de contrôles. Non respect de l'environnement. Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non assistance à un concurrent. Avis du service médical. Les concurrents n'ayant pas le matériel requis se verront refuser le départ.

Description des 2 courses

Nom de la course :	4^{ème} Trail des Forgerons
Date :	06 avril 2008
Lieu :	SAINT-JUERY TARN (81)
Distances :	Course Nature 14,5 km ouverte à tous.
	Trail 27 km
	Randonnée 14,5 km

Départ du Trail 27 km à 9h30 inscription jusqu'à 9 heures.

Départ de la course Nature 14,5 km à 9h30 inscription jusqu'à 9 heures

Départ de la place des écoles Marie-Curie à Saint-Juéry, direction la vallée du Tarn avant Avalats prendre le G R 36, où l'on découvre la vallée du Tarn. On quitte le G R 36 pour entrer dans les bois sur les hauteurs jusqu'à Foncouverte (quelques montées assez dures) . Là, on descend à Marsal (très beau village), puis on longe (la rivière) le Tarn et on reprend le G R 36 pour une montée (costaud) vers Rayssac(point de vue magnifique). Puis descente vers la vallée du tarn, pour longer la rivière (le Tarn) jusqu'au Avalats(ancien village), pour passer par l'ancienne porte du château et reprendre le G R 36(montée 200m) vers le plateau(point de vue magnifique sur tout le pays Albigeois), et retour à la place des écoles à Saint-Juéry.

Sur le parcours :	3 ravitaillements + arrivée.
Dénivelé :	+ 650 m
Nature du parcours :	90 % de chemins et 10 % de route
Départ :	place des écoles Marie-Curie.
Arrivée	place des écoles Marie-Curie
Marquage	les 5 km dernier.
Dotation :	A tous : tee-shirt, une btle de vin (trail) + tirage au sort.
Animation :	Par un professionnel + repas après course compris dans l'inscription et apéritif offert après les résultats.

Accueil de Bienvenue

Le dimanche 06 avril 2008
de 8h00 à 9h00 café et échaudés avant la course,
à l'arrivée dégustation de bière « TOLOSA » offert à tous.

Présentation des Epreuves

Dans le cadre de la politique menée par la FNASCEE visant à organiser des activités nouvelles, le comité directeur de l'ASCEE-81 vous propose d'organiser à Saint-Juéry le 2^{ème} Trail Equipement, course à pied et randonnée dans la vallée du Tarn.

LE TRAIL, QU'EST CE QUE C'EST ?

Une première définition consiste à dire que le Trail c'est l'opposé de la route. En effet pour obtenir l'appellation Trail de la Fédération Française d'Athlétisme une course doit comporter moins de 10% de bitume sur son itinéraire.

Il y a autant de différence entre un Trail et un marathon qu'entre une sortie sur route en vélo et une randonnée en VTT sur des terrains cabossés.

En général, l'effort est plus dur que pour la course sur route du fait de la variété des terrains rencontrés. Toutefois, les plages de repos existent car quand le terrain devient trop difficile on peut être amené à marcher.

Autre particularité du Trail : les concurrents doivent prendre le départ avec une partie de ravitaillement personnel, le reste étant complété par l'organisation tous les 5 ou 10 Km selon les courses et la philosophie de l'épreuve. Concernant le Trail découverte que nous vous proposons il s'agira simplement de courir avec un porte bidon.

CATEGORIES DE TRAIL

Les ultras Trails: de 80 Km à 160 Km sur des terrains accidentés et (ou) montagneux

Les Trails longue distance : de 30 à 70 Km

Les Trails découverte : ils font de 15 à 30 Km sur des terrains accidentés.

C'est cette dernière catégorie de Trail que nous avons choisi sur un parcours de 27 Km à la portée des sportifs entraînés sans pour autant comporter de passages infranchissables

Pour quitter la route, oublier le bitume et se dépayser tout en pratiquant une activité sportive quoi de mieux que découvrir la vallée du Tarn !

L'ESPRIT DU 2^{ème} TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE

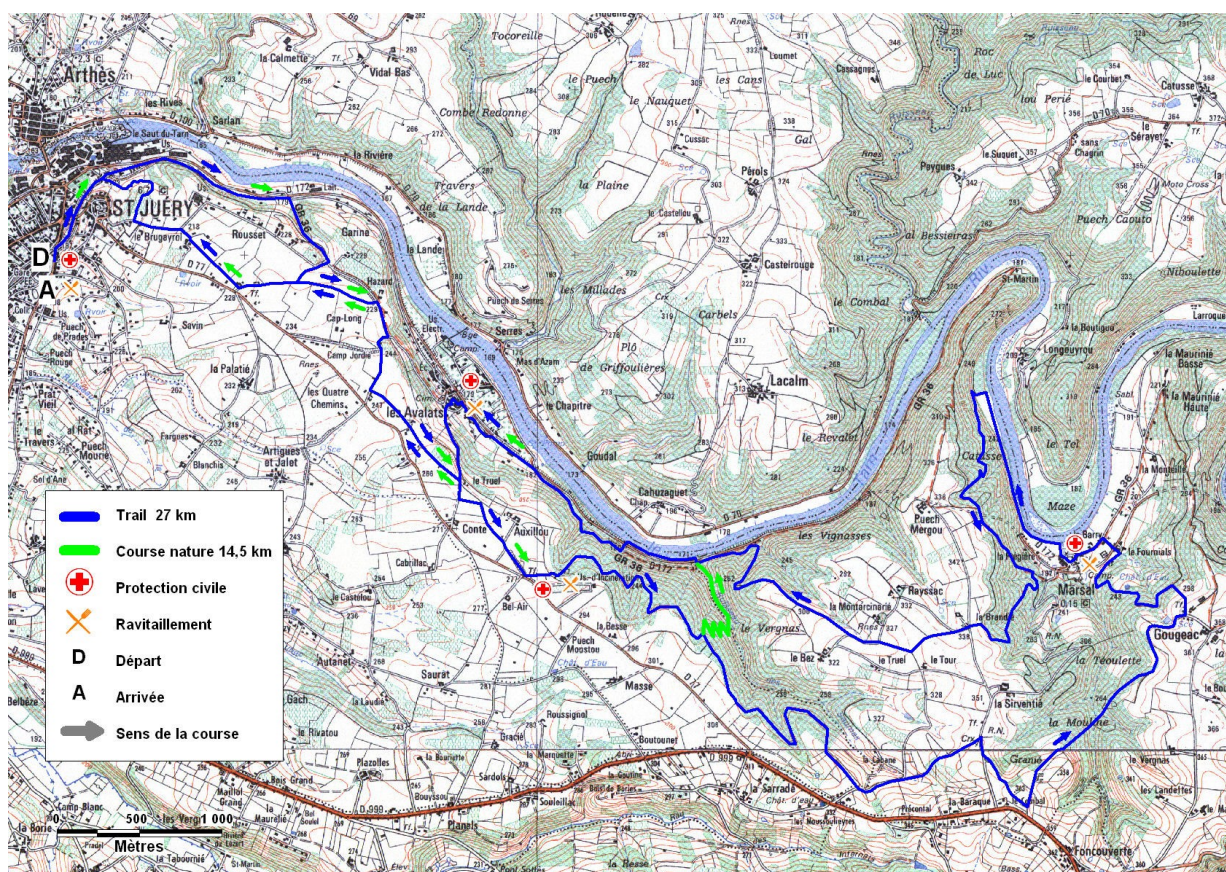
Un Trail c'est une course mais c'est aussi beaucoup de convivialité. C'est pourquoi nous pensons que ce type de manifestation correspond parfaitement aux valeurs véhiculées par la FNASCEE et les ASCEE.

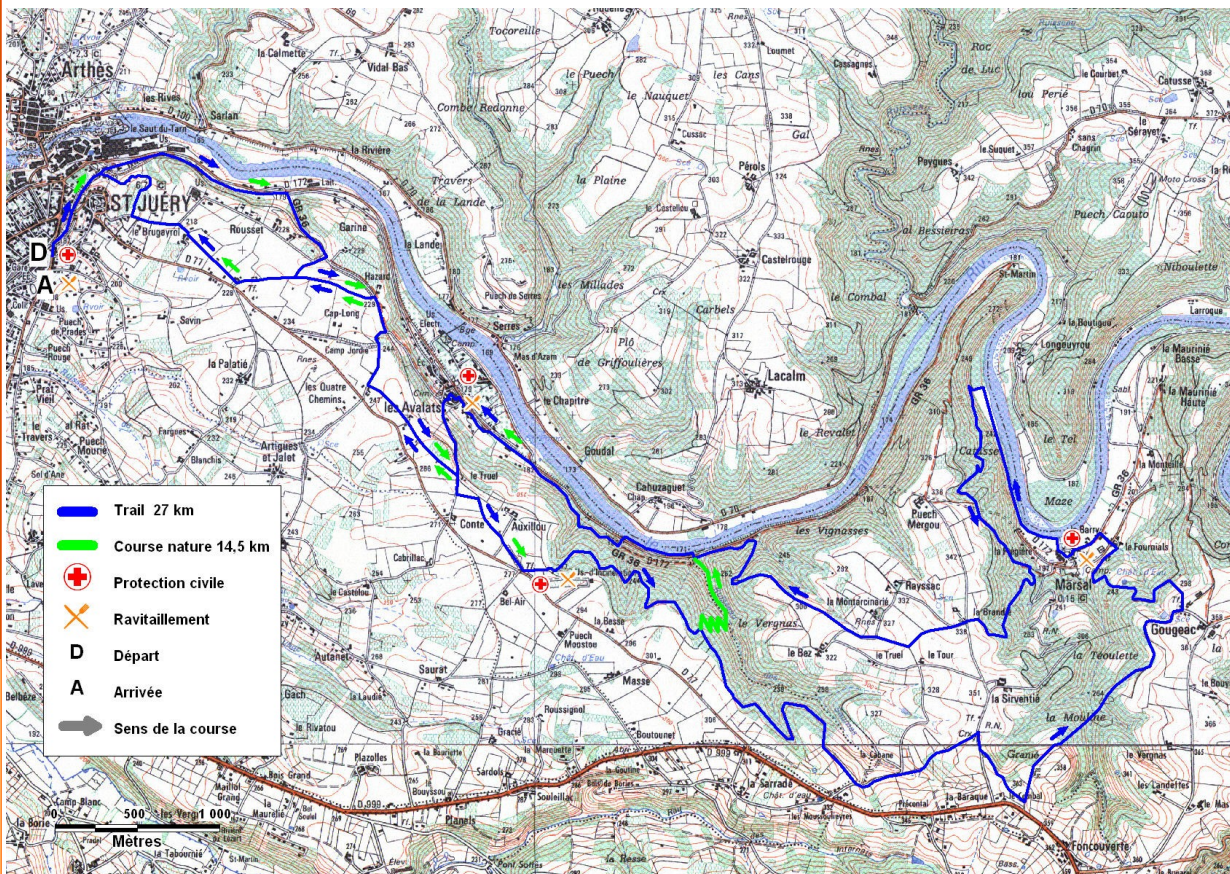
Courir, c'est bien à condition de ne pas voir que ses pieds. Pour cela, nous vous avons choisi un parcours dans la vallée du Tarn avec des vues magnifiques qui vous obligeront à lever la tête pour admirer la beauté du paysage.

Nous avons aussi pensé à ceux pour qui 27 km sur des chemins parfois escarpés constituent une activité physique trop intense, nous vous proposons **en même temps que le Trail une course nature** chronométrée avec classement **et une randonnée** non chronométrée sans classement dont le parcours empruntera une partie de celui du Trail mais en évitant les principales difficultés. Le départ et l'arrivée des trois événements seront communs.

LE PARCOURS DU 2^{ème} TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE DECOUVREZ LA VALLEE DU TARN AVEC L'ASCEE-81 !

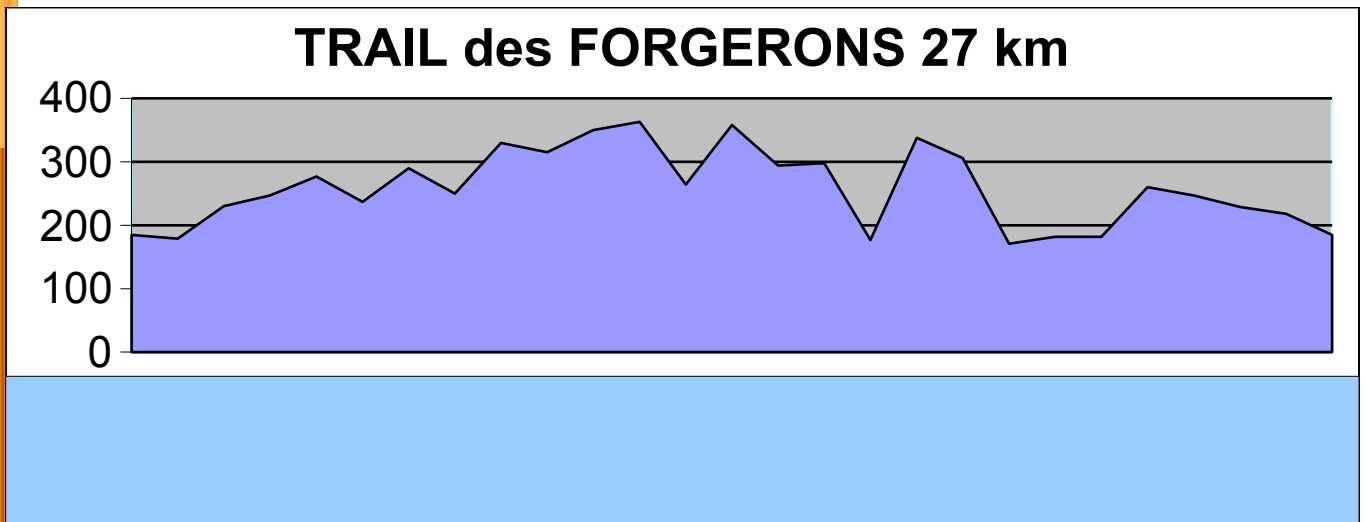
Carte IGN 2341E





PROFIL DU TRAIL DES FORGERONS

Dénivelé positif : 750 mètres



Course Nature et Randonnée du 2^{ème} Trail Equipement 14 km 500
DECouvrez LA VALLEE DU TARN AVEC L'ASCEE-81 !

Carte IGN 2341E

PROGRAMME

SAMEDI 05 avril 2008

Matinée : Arrivée des participants
Repas sur place

Après midi : Suite des arrivées, visite du Musée du Saut du Tarn, promenade dans la ville.

Soirée : Distribution des dossards - Présentation des équipes, des épreuves et des parcours.
Verre de l'amitié, repas « pasta party » et soirée dansante.
Puis, transfert en autocar dans vos nuitées.

DIMANCHE 06 avril 2008

Petit Déjeuner,

8h 00 : Transfert en autocar à Saint- Juéry sur le lieu de départ des épreuves,

9h 00 : Départ de la randonnée,

9h 30 : Départ du Trail et de la course nature.

aux alentours de 11h arrivée des premiers concurrents sur le site,

13h 00 : remise des prix du Trail des Forgerons et verre de l'amitié,

13h 30 : repas pris en commun, coureurs et bénévoles.

14h30 Remise des prix du 2ème Trail équipement,

Puis retour dans nos chaumières.

HEBERGEMENT

Vous serez hébergés au centre ville d'ALBI dans un foyer et un hôtel. Des bus vous transporteront pour vous rendre à vos chambres.

COMITE D'ORGANISATION

Bernard RAUCOULES	Président ASCEE 81, responsable du challenge
Serge CARRIERE	Permanent ASCEE 81, Coordinateur du challenge
Marc ARNAIZ	Trésorier ASCEE 81, Coordinateur du challenge
Jean Marie LUCAS	Membre ASCEE 81, Responsable Sécurité Routière
Nicole LUCAS	Membre ASCEE 81, Responsable communication
Luis LIZANO	Membre ASCEE 81, Responsable bénévoles courses

ET tous les membres du Comité Directeur de l'ASCEE 81 ainsi que les bénévoles qui se mobilisent pour cette organisation.



2ème TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE

FICHE D'INSCRIPTION

(HEBERGEMENT, RESTAURATION, COURSE)



A RETENIR : Une seule fiche d'inscription par adhérent

ADHERENT ASCEE :

Trail Course Nature Randonnée Accompagnateur(trice)

Nom et Prénom :

Sexe : Date de naissance :

Adresse personnelle complète :

Tél : Tél portable :

Email :

Club (le cas échéant).....

N° Licence (joindre copie de la licence en cours de validité pour la saison 2008) :

Date du certificat médical (joindre l'original du certificat médical) :

ASCEE : N° DE CARTE :

N'OUBLIEZ PAS DE VOUS MUNIR DE VOTRE ORIGINAL DE CARTE D'ADHERENT (Elle vous sera réclamée dès votre arrivée)

AYANT(S) DROIT(S) : (époux, épouses, concubins et concubines, et enfants majeurs de l'agent)

Trail Course Nature Randonnée Accompagnateur(trice)

NOM et Prénom :

Epoux Epouse Concubin Concubine Enfant majeur

NOM et Prénom :

Epoux Epouse Concubin Concubine Enfant majeur

Adresse ASCEE :

Nom et prénom du correspondant ASCEE :

Son tél : Son mail :

Veillez nous indiquer votre taille de maillot (S,M,L,XL) :

Mode de transport pour rejoindre SAINT-JUERY:

AVION au départ de : TRAIN au départ de :

Venez-vous avec un véhicule : oui non

Jour d'arrivée : - Heure d'arrivée :

Jour de Départ : - Heure de départ :

FRAIS D'INSCRIPTION (règlement par chèque à l'ordre de l'ASCEE 81)

• **compétiteurs**

PRESTATIONS	TARIF unitaire	NOMBRE d'inscriptions	TOTAL
Forfait hébergement + restauration *	60 €		€
Inscription au Trail ou à la marche	15 €		€
Frais d'organisation	10 €		€
TOTAL GENERAL	85 €		€

• **accompagnateurs**

PRESTATIONS	TARIF unitaire	NOMBRE d'inscriptions	TOTAL
Forfait hébergement + restauration	60 €		€
Frais d'organisation	10 €		€
Repas dimanche midi	10 €		€
TOTAL GENERAL	80 €		€

Fait à le.....

Signature

* le repas du dimanche midi est compris dans les frais d'inscriptions pour les compétiteurs

IMPORTANT

Merci de retourner le **dossier complet** accompagné du règlement, **par chèque uniquement**, à l'ordre de l'ASCEE 81, **le plus rapidement possible** et au plus tard le **07 mars 2008** (le cachet de la poste faisant foi)

A l'adresse suivante :
Direction Départementale de l'Équipement
ASCEE 81 – TRAIL EQUIPEMENT 2008
A l'attention de Serge CARRIERE
19, rue de Ciron
81 013 ALBI Cedex 9

Fiche récapitulative des inscriptions de l'ASCEE.....

TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE

2ème édition

05 & 06 avril 2008 à SAINT-JUERY (TARN – Midi-Pyrénées)

Noms	Prénoms	N° de carte ASCEE	Filiation	Certificat médical en date du

Fait à le

Je soussigné, président de l'ASCEE
atteste que les informations ci-dessus sont exactes.

La carte originale 2008 de la FNASCEE est OBLIGATOIRE pour participer à ce challenge, son numéro doit être porté sur la fiche récapitulative.

Le président (signature et cachet de l'ASCEE)

Tout dossier incomplet sera retourné à l'ASCEE concernée.

Tout participant à un challenge est placé sous la responsabilité du président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la FNASCE